

N° 693-D-MFEP-F du 28/8/70 — Est autorisé le paiement en faveur de l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) compte UNESCO n° 2 Chase Manhattan Bank Rockfeller Center Branch New-York, N.Y. 10020, de la somme de 14.200 dollars US soit 3.479.000 francs cfa au titre de la contribution du Togo à cet organisme pour l'année 1969.

La dépense, imputable au budget général, exercice 1969, chapitre 39, article 3, sera mandatée au nom du trésorier-payeur en couverture du virement anticipé effectué par la BCEAO — Lomé.

Avance

N° 378-MFEP-T du 22/8/70 — Est accordée à la « Sotexim » une avance de six millions (6.000.000) de frs CFA.

Cette avance, imputable au compte hors budget 125-24 « Avance à la Sotexim, » ouvert dans les écritures du trésor, sera virée au C.C.P. n° 0768-Lomé de ladite société.

Rectificatif

RECTIFICATIF du 4-8-70 à l'arrêté n° 622-VP-MFEP-MF-CR du 27 septembre 1965 portant révision de pension des ayants-cause de M. Fumey Arnold.

Au lieu de :

Payables jusqu'à l'âge de 21 ans révolus des enfants, les pensions d'orphelin accordées ci-dessus seront versées entre les mains de M. Fumey Antoine Edoé, chargé de la tutelle des orphelins mineurs du de cujus.

Lire :

Payables jusqu'à l'âge de 21 ans révolus des enfants, les pensions d'orphelin accordées ci-dessus seront versées entre les mains de M. Fumey Francis, chargé de la tutelle des orphelins mineurs du de cujus en remplacement de M. Fumey Antoine Edoé décédé.

Le reste sans changement.

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

ARRETE N° 17-MEN/SPE du 11-8-70 portant transformation du collège technique de Lomé en lycée technique.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,

Vu le décret n° 67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel ;

Vu l'arrêté du 23 février 1950 organisant l'enseignement du second degré au Togo ;

Vu les nécessités de la formation technique,

ARRETE :

Article premier. — Le collège technique de Lomé est transformé en lycée technique.

Art. 2. — Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 11 août 1970

B. Malou

ARRETE N° 19-MEN/SPE du 22-8-70 portant création du centre de formation pratique de Palimé.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,

Vu le décret n° 67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel ;

Vu l'arrêté du 23 février 1950 organisant l'enseignement du second degré au Togo ;

Vu les nécessités de la formation pratique,

ARRETE :

Article premier. — Il est créé à Palimé un centre de formation pratique dénommé centre artisanal de Klouto.

Art. 2 — Le centre est chargé de la formation pratique en artisanat et plus particulièrement en céramique, sculpture sur bois, vannerie etc, du perfectionnement et du recyclage du personnel enseignant.

Art. 3. — Le centre artisanal de Klouto peut produire et commercialiser des objets d'art.

Art. 4 — Le présent arrêté qui prendra effet pour compter de la date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 22 août 1970

B. Malou

Admission aux C.A.P.

N° 151-D-MEN du 13/8/70 — Sont déclarés définitivement admis aux différents C.A.P. commerciaux, industriels, art ménager et couture, session du juin 1970, les candidats dont les noms suivent par ordre alphabétique :

CENTRE DE LOME

C.A.P. aide-comptable

Adjalian Kelome Roger
 Aguemon Moussa Raïmi
 Amah Julien Bertin
 Adjini Kossi Emmanuel
 Ahimakin Camille Théodore
 Ayigbede Antoine Toussaint
 Akinochi Josué Victor
 Atchou Kossi Charles
 Adjovi Antoine
 Adegbola Fachina Sadikou
 Agnilo Kossi Pierre
 Amiambossou Charles Léonard
 Adanhoume Gbetovolé Germain
 Agboyibor Kokouvi Jules
 Adama Ayayi Simon
 Assani Machioudi
 Ahadji Koffi Francis
 Agbobli Christophe
 Akuesson Amouzou José
 Agbakpem Messan Christophe
 Bakari Aboudou Razaki
 Bello Ramanou
 Boussari Saliou
 Comlan Folycoué Nestor
 Chitou Sabirou
 Comlanvi Thomas
 Dossou Pierre-Marie
 Dokou Mathieu
 Domingo Comlan Roger
 Dékoun Hounton Geoffroy
 Dossou-Yovo Honoré Hugues